

Mon auto partagée



Économique

Partage des frais du véhicule



Écologique

Contribue à limiter le nombre de voitures en circulation



Convivial

Créer un lien de confiance entre les participants



Optimisé

Des voitures mieux utilisées

● C'est quoi ?

Le service public d'autopartage entre particuliers c'est la mise en commun d'un véhicule entre plusieurs personnes qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.

● Pour qui ?

- Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture ou dois partager son utilisation.
- Je possède un véhicule que j'utilise peu ou qui stationne longtemps au même endroit.

● Pour quoi ?

Pour bénéficier gratuitement :

- d'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule,
- d'une assurance adaptée évitant tout malus en cas d'accident,
- de conseils et d'un accompagnement personnalisés.

Contact

Conseils

1



Je prends contact et je précise si je souhaite partager ma voiture ou celle de quelqu'un d'autre.

2



Le service m'aide à préciser mes besoins.

5



Le dispositif trouve un habitant compatible avec l'utilisation partagée du véhicule

Le service m'accompagne pour organiser mon autopartage

4



Aide

3



Relation

C'est parti !

CONTACT



Covoiturage Auvergne

33 rue de Vertaizon
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 47 93 ou 06 01 32 97 67
contact@covoiturageauvergne.net



Dispositif mis en oeuvre par le SMTC-AC sur son ressort territorial

